



Pacte européen sur la migration et l'asile:

Que signifie-t-il pour la Suisse ?



PAGE 3
**Politique
d'asile de l'UE**
Le long chemin
vers la réforme
du RAEC

PAGE 6
**Frontières ex-
térieures**
Filtrage, procé-
dures aux fron-
tières, expulsions

PAGES 7 - 10
**Dossier: Le
RAEC et la
Suisse**
Contester le
pacte de ferme-
ture de l'UE



Édition
spéciale sur le
nouveau pacte
d'asile de
l'UE

Nouveaux règlements du pacte européen

- Règlement relatif à la procédure d'asile
- Règlement sur le filtrage (Screening)
- Règlement sur la procédure de retour à la frontière
- Règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration (remplace Dublin-III)
- Règlement EURODAC
- Règlement face aux situations de crise
- Règlement qualification et directive établissant des normes pour l'accueil



A adopter par
la Suisse!



Qu'est-ce qui suit le règlement de Dublin ?

Règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration:

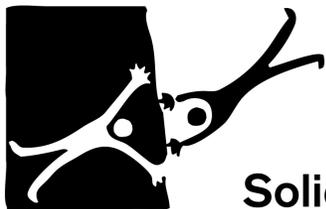
- Principe de responsabilité restent entièrement en place
- Les mineur·es non accompagnés peuvent aussi être transféré·es
- Nombreux durcissements des délais
- Par ex., délai de transfert de 3 ans en cas de disparition ou de maladie
- Plus de demandes de réadmission, seulement des notifications



Règlement EURODAC

Création d'une base de données biométrique complète sur l'asile

- **Empreintes digitales & photos faciales**
- **Informations personnelles (noms, origines, itinéraires de fuite, etc.)**
- **Scans de papiers d'identité et de documents divers**
- **Toutes les décisions d'asile des autorités**
- **Interconnecté avec d'autres bases de données de migration de l'UE**



Règlement de crise et force majeure

De nouveaux durcissements dans trois cas de «crise»:

- **En cas de grand nombre d'arrivées de réfugié-es**
- **En cas de force majeure (par exemple, la pandémie COVID-19)**
- **En cas «d'instrumentalisation», comme à la frontière avec la Biélorussie**

- **APR: Extension des procédures à la frontière (50% ou 100% taux de protection), prolongation de 12 à 18 semaines**
- **AMMR: Délai de transfert 12 mois au lieu de 6 ou suspension totale**



Questions et contact

Simon Noori (allemand)

Co-directeur

simon.noori@sosf.ch

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9 | 3011 Bern

www.sosf.ch

Sophie Guignard (français)

Co-directrice

sophie.guignard@sosf.ch

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9 | 3011 Bern

www.sosf.ch

